



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET :

N° 9450 - AVA

**RÉGLEMENTATION ET
GESTION DU DOMAINE**

Circulation et Stationnement
Animations
Vendredi 27 août 2021

Nous, Maire de la Ville de REMIREMONT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-21, L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 ;

VU le décret n°2001-251 du 22 mars 2001, relatif à la partie réglementaire du Code de la Route ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Pénal ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion d'animations organisées dans le cadre du festival 1RD'T sur le parking longeant la route des Genêts, en contrehaut du gymnase de Rhumont, le vendredi 27 août 2021, des mesures s'imposent pour sécuriser la manifestation ;

ARRÊTONS

Article 1er. - Le stationnement et la circulation de tous véhicules, sont interdits sur le parking longeant la route des Genêts, en contrehaut du gymnase de Rhumont, le vendredi 27 août 2021 de 08h00 à 22h00.

Article 2. - La signalisation nécessaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux en liaison avec les Services de Police.

Article 3. - Le Commissariat de Police et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A REMIREMONT
Le jeudi 19 août 2021

Pour Ampliation,

Le Maire,
Jean-Benoît TISSERAND

Diffusion:

- Police Nationale
- Police Municipale
- Organisateur
- Presse
- Affichage
- Chef de Pôle TCV
- Agent de maîtrise
- Dossier Mairie